



Charte des droits des parents d'enfants à haut potentiel intellectuel

Vous disposez d'un droit :

1. de patience et de compréhension de la part des amis, de la famille et des éducateurs concernant l'éducation particulière unique exigée pour les enfants doués.
2. de ne pas être accusé de vous vanter lorsque vous partagez les réalisations de votre enfant, car cela n'est pas toujours facile, même pour les jeunes doués
3. d'obtenir de l'aide dans le cadre de l'éducation pour les besoins de votre enfant, même s'il satisfait aux évaluations académiques du Ministère de l'Éducation
4. d'avoir les besoins particuliers de votre enfant identifiés et comblés
5. d'avoir accès à des professionnels de l'éducation et de la santé mentale qui comprennent ce qu'est la douance et qui sont adéquatement formés
6. de ne pas être la seule personne qui soit déterminée à s'assurer que votre enfant a le temps et les outils nécessaires pour explorer pleinement son potentiel
7. de choisir le meilleur environnement éducatif pour votre enfant sans le jugement des autres, même si le meilleur environnement s'avère, dans votre cas, être à la maison
8. de vous attendre que votre enfant soit physiquement, émotionnellement et cognitivement en sécurité à l'école et dans les interactions sociales
9. d'autoriser votre enfant à ne pas tout réussir, à vivre des échecs
10. de célébrer les talents de votre enfant sans excuses, hésitation ou peur

Traduit de www.giftedguru.com/the-bill-of-rights-for-parents-of-gifted-children/ avec l'aimable autorisation de Lisa Van Gemert – The Gifted Guru (tous droits réservés©)